

De 40 élèves qu'elle comptait l'année dernière, la Faculté de droit a vu le nombre de ses élèves se porter à 66, dont la plupart ont été fidèles jusqu'à la fin. Le troisième terme, ce terme d'été, que l'on redoutait tant parce que les autres universités de Montréal ne l'exigent pas, bien loin de voir diminuer le nombre des élèves, l'a vu s'accroître par l'addition d'un certain nombre de jeunes gens studieux, qui, ayant terminé leur cours dans une institution voisine, se sont montrés heureux de pouvoir, en suivant le cours de droit civil de notre université, ajouter à des connaissances déjà étendues et prouvées par des titres.

Il est difficile de s'attendre à la perfection lorsqu'il s'agit d'une réunion nombreuse de jeunes gens, même bien intentionnés. Je ne vous dirai donc pas qu'il n'y a pas eu le moindre reproche à faire cette année aux élèves de notre Faculté de droit. Mais je serais certainement injuste si je ne faisais à la plupart des compliments bien mérités pour leur bon esprit, leur bonne conduite et leur assiduité aux cours.

Comme l'année dernière, messieurs les professeurs ont voulu récompenser le travail et l'assiduité des élèves en renouvelant les deux prix qu'ils avaient alors spontanément donnés à pareille époque. L'un de ces prix, destiné à couronner le meilleur succès à l'examen de licence, est encore dû à la générosité du vénérable doyen de la Faculté de droit, M. Cherrier ; l'autre, donné par messieurs les autres professeurs, a pour objet le succès général à tous les examens de terme, et l'assiduité aux cours.

Cette année, comme le nombre des finissants est moins considérable que celui de l'année dernière, le nombre des gradués se trouve diminué d'autant. Je suis heureux de constater que le résultat de cette seconde année est bien propre à encourager les élèves, vu surtout les circonstances. Mais s'il est encourageant pour ceux qui peuvent et veulent travailler, il faut reconnaître qu'il ne le serait pas pour la paresse, ou la négligence. Les épreuves de la licence en droit supposent en effet des études très sérieuses et poursuivies avec persévérance. Aussi nos jeunes licenciés peuvent-ils être légitimement fiers de leur titre : ils l'ont noblement gagné.

La Faculté de droit a dû déjà subir une modification dans son personnel. L'honorable juge Monk, à cause de ses constantes occupations, s'est vu obligé de renoncer à la chaire de droit commercial et maritime ; mais il ne s'est pas pour cela séparé de notre Faculté, et il veut bien continuer de nous donner le prestige

de son
honneur
difficile
M. le
Lacoste
saura

Pas
raissa
année

Il f
pour
médéc
la no
quefor
avait
des e
avec
rieur,
moins
qui a
fallait
tution
pour
quoi
devait
accou
devoir

L'en
la Fac
cette
delà d
dés à
élèves
compt
sérieu

Not
les ch
a com
logie,
obteni
logie ;